

Guénéal, Robert, seigneur de Laguillac en Saint-Dolay (représenté à la montre des 15 et 16 mai 1534 par Giyon Longle).

Noté « Aguihac », la seigneurie de Laguillac en Saint-Dolay est en possession de la famille Guénéal.

Dans une déclaration de la baronnie de La Roche-Bernard, qui fait suite au décès de Raoul de Montfort, survenu le 19 septembre 1419, sont enregistrés : les « hoirs Jean Gueneal sur herbregement du Hirel et ses appartenances » qui doivent à ce titre, une rente d'une livre de cire (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f° 6) ; en Nivillac, Éon Guénéal (*ibid.*, B 1881, f° 10 v°) et parmi les « feaux de ladite baronnie », Jehanne d'Aguihac (*ibid.*, B 1881, f°13). Celle-ci pourrait être la représentante d'une famille portant le nom d'une seigneurie éponyme passée par alliance aux Guénéal. Toutefois, le nom d'Aguihac ne disparaît pas ; en septembre 1544, dans une autre déclaration de la baronnie de La Roche-Bernard, est mentionné Jean d'Aguihac (*ibid.*, B 1881, f° 28 v°).

Lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Saint-Dolay, vers 1428, est recensé **Jean** Guénéal (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-Dolay et site « Archives remarquables »). Est-ce lui ou son fils de même prénom qui est recensé dans une autre réformation des nobles et des exempts, en date du 17 juillet 1448, dans la frairie de Lesquillau en Saint-Dolay ? Il y est indiqué qu'il demeure en son « hostel d'Aguihac » et qu'il dispose d'une métairie franche (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-Dolay et site « Archives remarquables »).

Le fils de Jean Guénéal, **François**, épouse Béatrix Le Joncour. Elle la fille de Denis Le Joncour et de Jeanne Macéan, dont sont issus également Bonabes Le Joncour, seigneur de Lauvergnac (actuellement en la commune de La Turballe) et Perrine. Le 17 juillet 1459, un accord est conclu entre Bonabes et ses sœurs en ce qui concerne la succession de leurs parents. Bonabes devait recevoir, en tenant compte de son droit « d'esné », 20 livres de rente annuelle, l'« outre plus », soit 13 livres 8 sous 11 deniers de rente, devant être partagés en trois parts égales ; d'autre part, le domaine de Lauvergnac revient à Bonabes qui s'engage à « recompansez es aultres heritaiges » ses sœurs, à hauteur de 114 sous 9 deniers obole de rente pour Béatrix et de 77 sous 4 deniers obole pour Perrine (Arch. dép. Loire-Atlantique, 47 J 2 et pour ce qui suit ; voir aussi GALLICE, « Une trajectoire..., pour ce qui suit »). Un nouvel accord, le 2 octobre 1460, précise la part qui revient à Bonabes : manoir et « herbregement » de Lauvergnac, trois pièces de terre contenant 19 journaux, deux courtils d'une superficie d'un journal ; deux pièces de pré d'une surface de 14,5 hommées. Le 20 octobre 1472,

l'héritage est estimé à 200 livres de rente et 1 000 livres de biens meubles. Continuellement endetté, Bonabes est la proie de son créancier Michel le Pennec qui s'empare de Lauvergnac : le 19 juin 1466, il reçoit le droit d'« avenanter » – la procédure de l'avenent entraîne la vente de certaines terres, rente et bien d'un débiteur, lorsqu'il n'y a pas d'acheteur, la cour adjuge les biens au créancier à titre de paiement jusqu'au montant de la somme (PLANIOL, Marcel, *Histoire des institutions de la Bretagne*, 5 vol., Mayenne, Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, T. IV, p 375) – le manoir de Lauvergnac ; le 14 octobre 1466, acte de « transport héritel » lui est reconnu et un prisage ordonné, qui est réalisé le 13 décembre 1466. Mais Bonabes reste en manque de liquidité : le 20 mai 1469, il vend 8 sous 6 deniers de rente à Michel Le Pennec envers qui, le jeudi après la Saint-Bertolomé 1469, il quémande 30 sous en lui écrivant « toulit mon bien a vostre commendement et le savé bien et pour ce ne me veillez faillir ». Le 20 octobre 1472, Perrine Le Joncour, sa sœur Béatrice étant décédée, demande que Bonabes soit déclaré « prodigue, malusant ». On ignore le résultat de cette procédure mais le 29 juin 1483, toujours endetté Bonabes qui avoue n'avoir ni « argent ne meuble » cède à Michel Le Pennec 11 sous 6 deniers de rente sur une maison et un jardin siué à Clis pour solder une créance de 11livres 10 sous.

François Guénéal est connu comme notaire. Il exerce entre le 4 février 1465 (n. st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1469) et le 14 mars 1474 (*ibid.*, E 977, une trentaine d'occurrence entre ces dates). En mai 1481, il figure parmi les confrères de la confrérie de Saint-Nicolas de Guérande « cassés par l'abbé et les freres congregez » pour ne pas avoir obéi aux statuts de celle-ci (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, r vol. I, f° 27).

La documentation ensuite se fait rare. En septembre 1544, dans une déclaration de la baronnie de la Roche-Bernard, figure parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat Robert Guénéal (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1881, f° 25), sans que soit précisée sa qualité. Il pourrait être ce seigneur d'Aguilhac convoqué à la montre des 15 et 16 mai 1534, il est enregistré parmi «les faisans ung archier », absent ; il est représenté par Guyon Longle, aussi injonction lui est-elle faite « de servir de sa personne » (transcription, f° 7 v° et site « Archives remarquables »).

GALLICE Alain, « Guénéal », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024